DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

La carte d'identité électronique

Pour utiliser les services en ligne, vous aurez parfois besoin de votre **carte d'identité électronique**, aussi appelée **eID**.

"*Votre carte d'identité est la preuve de votre inscription au Registre de la population de Belgique. Grâce à celle-ci, vous pouvez prouver votre nationalité et votre identité.*"
Source : http://eid.belgium.be/fr/en_savoir_plus_sur_l_eid/les_documents_d_identite_electroniques

Il existe également une carte électronique pour les étrangers qui remplace le permis de séjour papier. En savoir plus

Vos données d'identification sont affichées sur la carte :

- Nom et prénom
- Lieu et date de naissance
- Sexe
- Nationalité
- Photo
- …

Source : http://eid.belgium.be

Sur cette carte, une **puce électronique** contient les informations visibles sur la carte, mais aussi votre adresse. Ainsi, si vous déménagez, il ne faudra pas une nouvelle carte, il suffira de la mettre à jour à la commune.

Lorsque vous recevez une carte d'identité électronique, vous recevez également un "**code PIN**", veillez à ne pas le perdre, car il permet d'utiliser la carte.

Pour lire votre carte sur un ordinateur, vous aurez besoin d'un lecteur de cartes (+ un logiciel) qui permet au logiciel de l'ordinateur de lire la puce de votre carte d'identité électronique.

Source : http://www.eid.be/fr/

Installation du logiciel de lecture de la carte

1. **Procurez-vous un lecteur de cartes** (dans un magasin d'informatique ou multimédia).

2. Rendez-vous sur le site http://eid.belgium.be pour **télécharger le logiciel** qui permet de lire les cartes d'identité. En page d'accueil, cliquez sur l'icône eID Quickinstall.

3. Sélectionnez votre **système d'exploitation** (ex. : Windows) et lancez le téléchargement.

4. Une fois le logiciel installé, **connectez le lecteur de cartes** à votre ordinateur.

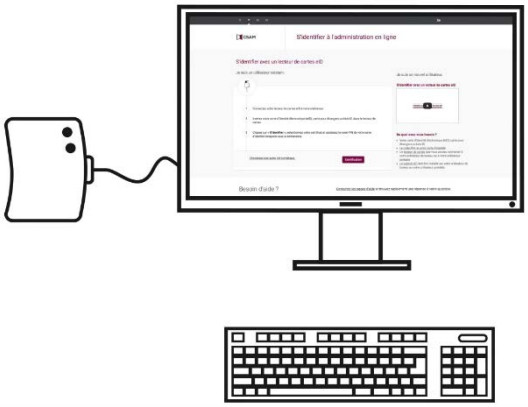

Image extraite de la vidéo https://www.youtube.com/watch?v=ObsBEQjqzaU

5. **Insérez** ensuite votre **carte d'identité** dans le lecteur de cartes.

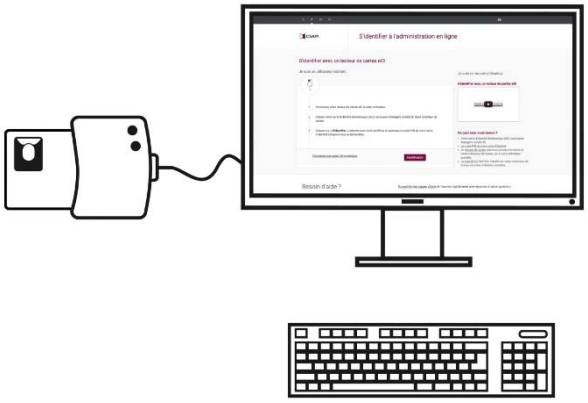

Image extraite de la vidéo https://www.youtube.com/watch?v=ObsBEQjqzaU

6. Pour **vérifier le bon fonctionnement**, vos données d'identification sont affichées à l'écran.

Le logiciel est maintenant installé. Lorsque vous aurez besoin de votre carte d'identité pour vous connecter à un site, il vous suffira **d'introduire votre carte d'identité** électronique dans le **lecteur de cartes** et introduire votre **code PIN** lorsqu'il vous sera demandé.

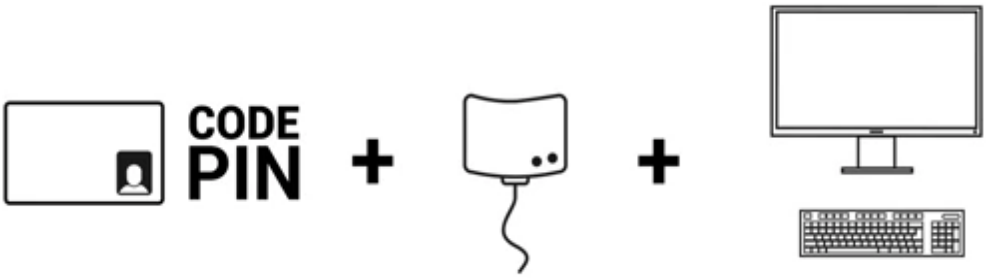

Image extraite de https://www.youtube.com/watch?v=ObsBEQjqzaU

En savoir plus : http://eid.belgium.be/fr

Besoin d'aide ? http://eid.belgium.be/fr/utiliser_votre_eid/besoin_d_aide

Tax-on-web

Déclaration d'impôt en ligne

Vous pourrez également remplir votre déclaration d'impôt par Internet, ce qui offre bien des avantages :

- certaines données sont déjà **préremplies** (salaires, allocations sociales…), il ne vous reste qu'à les vérifier et compléter les informations éventuellement manquantes,
- une **aide en ligne** est disponible,
- certaines **erreurs** peuvent être **détectées** avant l'envoi,
- vous avez une **estimation du résultat** avant l'envoi
- …

© mytaxonweb.be

En Belgique, c'est le site www.taxonweb.be qui permet de remplir sa déclaration d'impôt en ligne. Pour vous connecter au site, vous aurez besoin d'un lecteur de carte d'identité. Celui-ci peut facilement se trouver dans les grandes surfaces et magasins d'électronique. Vous devrez ensuite télécharger et installer un petit logiciel qui permet de lire votre carte d'identité. En savoir plus. Pour remplir votre déclaration, rendez-vous sur www.taxonweb.be *et cliquez sur « **Accéder à ma déclaration fiscale** ».*

Pour vous permettre de découvrir Tax-on-web sans crainte, nous allons ici utiliser le **module d'entrainement**. Il est identique à Tax-on-web, mais on peut l'utiliser sans carte d'identité, en créant un compte.

Module d'entrainement

Accéder au module d'entrainement

1. Dans la page d'accueil de Tax-on-web, en bas de page, cliquez sur le lien « JE VEUX UTILISER TAX-ON-WEB : comme matériel didactique **en classe/formation** ».

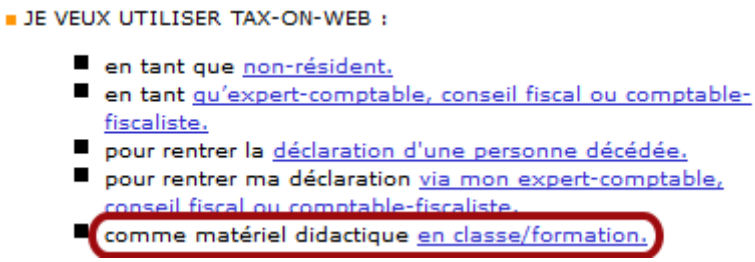

2. Dans cette nouvelle page qui contient des informations, en dessous de **« Environnement d'entrainement »**, cliquez sur « **Tow Training** ».

3. Cliquez ensuite sur le bouton « **Démarrez le training** ».

Le mot « Training » (qui signifie « *entrainement* » en anglais) dans la bannière en haut de la page confirme que vous êtes bien dans la version d'entrainement de Tax-on-web. Vous retrouverez également ce mot à plusieurs endroits du module d'entrainement.

4. Enfin, cliquez sur le lien **Accéder à ma déclaration fiscale**

Vous pouvez également accéder directement au module d'entrainement via le lien suivant : https://ccff02.minfin.fgov.be/towsimu/app/citizen/public/taxbox/home.do

Se connecter

Vous pourrez ensuite vous connecter OU créer un nouveau compte fictif pour accéder au module pour vous entrainer facilement.

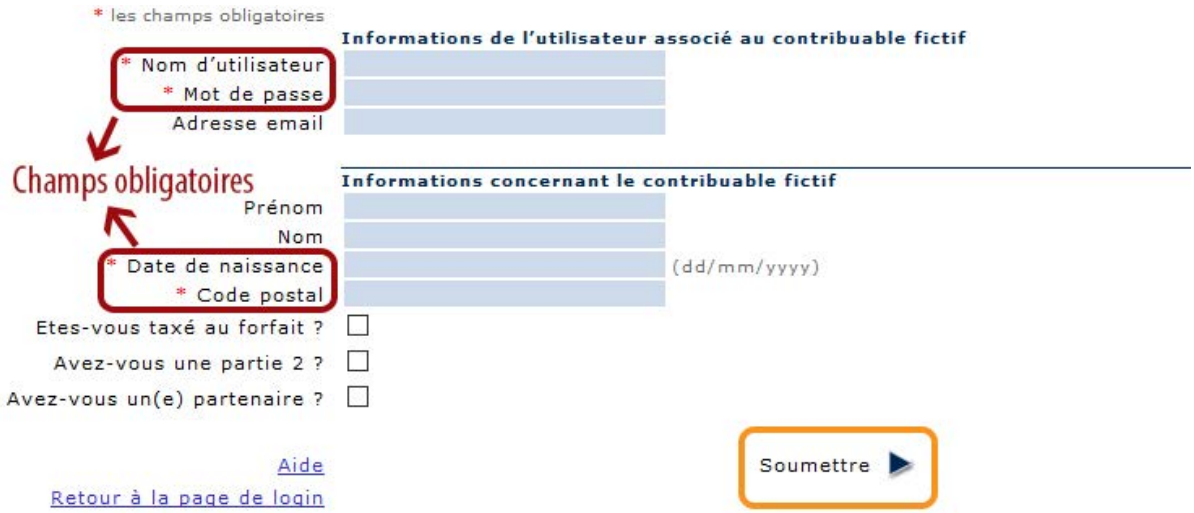

Dans ce formulaire, une étoile rouge (*) est présente avant certains champs. Cela signifie que ces champs sont obligatoires. Si vous ne les complétez pas, vous ne pourrez pas soumettre le formulaire.

L'adresse mail n'est pas obligatoire, mais elle vous permet de recevoir par mail une copie des informations insérées. En savoir plus sur la création du compte.

Cliquez ensuite sur « **Soumettre** » pour enregistrer les informations, puis insérez le nom d'utilisateur et le mot de passe que vous venez de créer.

Enfin, avant de pouvoir accéder au module d'entrainement, vous devrez lire les **conditions générales d'utilisation** et confirmer que vous les acceptez. Ces conditions expliquent les règles pour utiliser le site.

Cette page contient de nouveau un formulaire, puisque vous devrez confirmer ou refuser les conditions d'utilisation via des boutons radio. Lorsque vous rencontrez des boutons radio, vous ne pouvez cocher qu'une réponse !

TaxBox

On accède ensuite à la **TaxBox**. Dans cette page, vous trouverez un lien vers votre déclaration à remplir, mais également une liste des documents éventuellement introduits au Service des Finances. Cliquez sur le lien « **Déclaration IPP partie 1 – Ex…** » pour remplir votre déclaration.

Remplir la déclaration

Nous voici prêts à remplir la déclaration. Comme dans la version papier, elle est divisée en « **cadres** » pour classer les informations (informations personnelles, revenus de biens immobiliers…).

Pour passer de l'un à l'autre, cliquez sur le bouton « **Cadre suivant** » ou sur les onglets avec les noms de cadres. En les survolant, vous saurez également ce qu'ils contiennent.

Il est également utile de connaitre les icônes suivantes :

Retourner à la page TaxBox.

Sauvegarder la déclaration.

Calculer l'impôt, vous aurez ainsi une estimation du montant à payer/récupérer avant de renvoyer votre déclaration.

Une fois que vous avez complété tous les champs, cliquez sur cette icône pour confirmer et envoyer votre déclaration.

Visualiser un aperçu de votre déclaration comme si elle était sur papier.

Aide de Tax-on-web

N'oubliez pas de **sauvegarder** régulièrement votre déclaration afin de ne pas tout perdre si vous rencontrez un problème (par exemple de connexion Internet) ou pour y revenir plus tard.

Remplir les champs

En remplissant votre déclaration, vous allez rencontrer différents éléments de formulaire :

Des cases à cocher

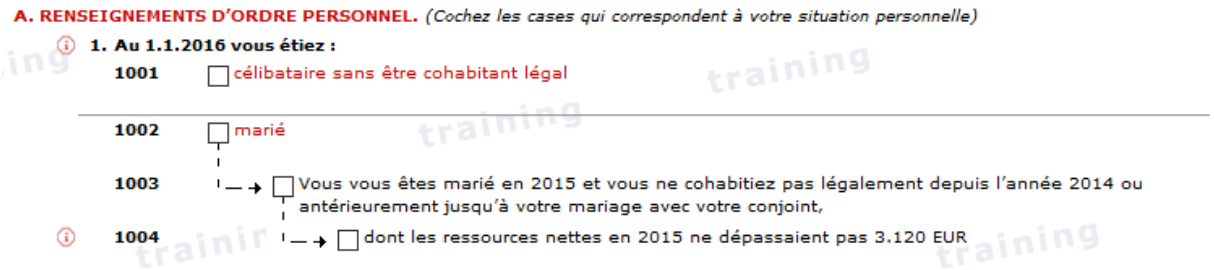

A. RENSEIGNEMENTS D'ORDRE PERSONNEL. *(Cochez les cases qui correspondent à votre situation personnelle)*

1. Au 1.1.2016 vous étiez :

1001 ☐ célibataire sans être cohabitant légal

1002 ☐ marié

1003 → ☐ Vous vous êtes marié en 2015 et vous ne cohabitiez pas légalement depuis l'année 2014 ou antérieurement jusqu'à votre mariage avec votre conjoint,

1004 → ☐ dont les ressources nettes en 2015 ne dépassaient pas 3.120 EUR

Des champs libres

Pour insérer des montants, des coordonnées…

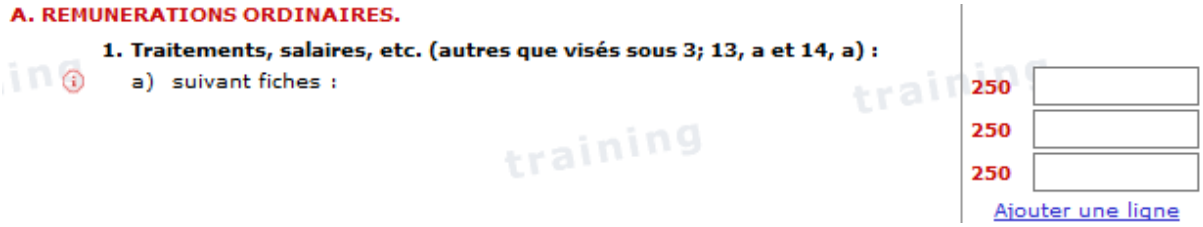

Des cases qui calculent automatiquement

Par exemple :

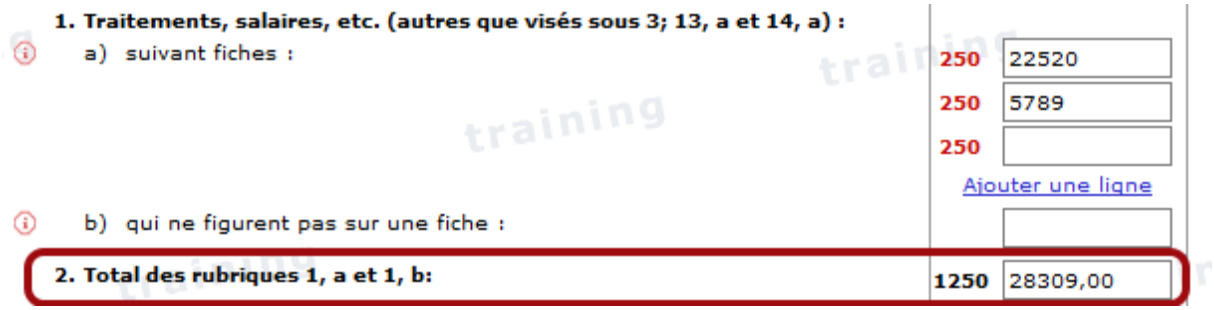

Des boutons

Ex. : pour passer d'un cadre à l'autre

En regard de certains champs, vous pouvez rencontrer les icônes suivantes :

- Afficher plus d'informations à propos d'un champ
- Afficher une aide pour le remplissage de certains champs
- Ajouter une note

Erreurs

Lorsque vous passez d'un cadre à l'autre, il est possible que le système détecte des erreurs. Une notification sera alors affichée et les erreurs seront expliquées dans un cadre coloré.

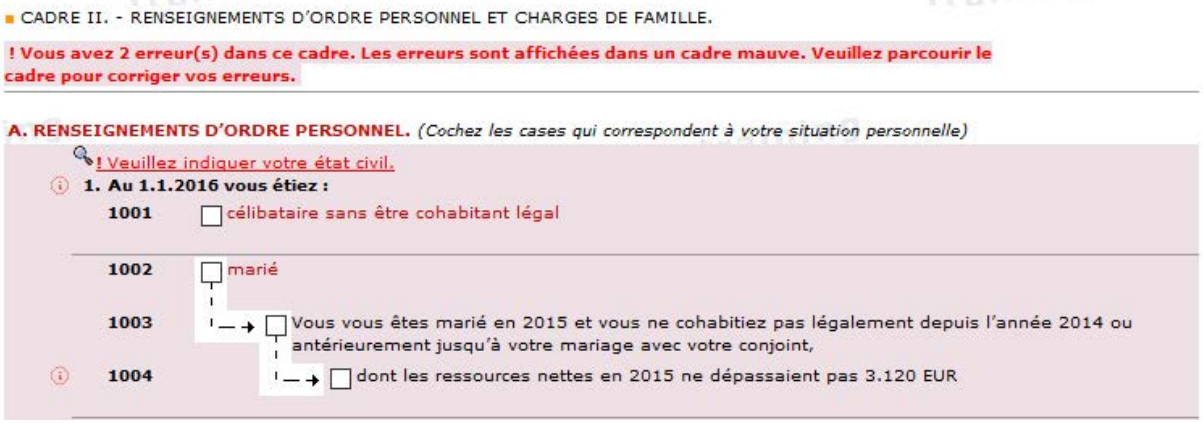

Calculer l'impôt

Lorsque vous aurez rempli votre déclaration, cliquez sur « **Calculer votre impôt** » afin de connaitre le résultat.

Il est possible que le logiciel détecte des erreurs dans votre déclaration. Dans ce cas, vous en serez averti. Il suffit alors de cliquer sur le nom du cadre (*Cadre II dans l'exemple ci-dessous*) pour accéder rapidement à l'erreur.

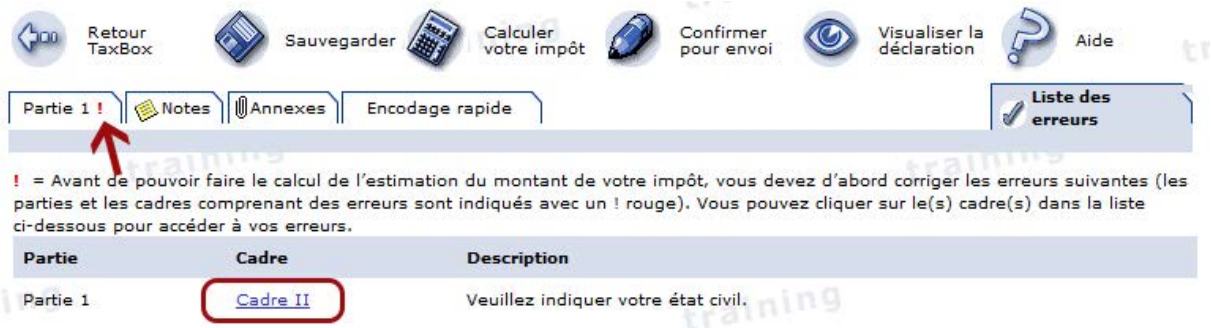

Finaliser la déclaration

Lorsque vous avez fini votre déclaration, si elle ne contient pas d'erreur, cliquez alors sur le bouton « **Confirmer pour envoi** ».

Vous pourrez alors télécharger une copie de votre déclaration.

Autres exemples

Commander un document en ligne

Pour illustrer les démarches administratives qui pourraient vous être utiles, citons par exemple les documents à commander dans votre administration communale. Pour éviter de faire la file aux guichets, n'hésitez pas à consulter le site de votre commune qui propose peut-être des services en ligne.

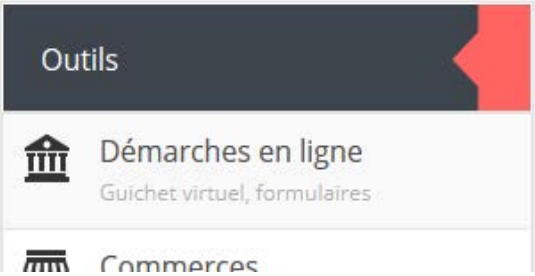

Prenons ici l'exemple de la ville d'Andenne :

Sur la page d'accueil du site de ville, un menu avec les outils contient un lien vers l'accès aux démarches en ligne. Vous pourrez par exemple :

- Faire une demande de changement d'adresse
- Commander un document en ligne
- Réserver une salle communale
- Signaler un éclairage défectueux

Pour effectuer une demande de document en ligne sur ce site, 2 solutions s'offrent à vous :

Si vous disposez d'un lecteur de carte d'identité :

Le site vous redirige alors vers le site du SPF Intérieur, où il faut ensuite cliquer sur le lien "*mondossier.rrn.fgov.be*"

Si vous ne disposez pas d'un lecteur eID :

Un formulaire s'affiche, il permet de sélectionner le document voulu :

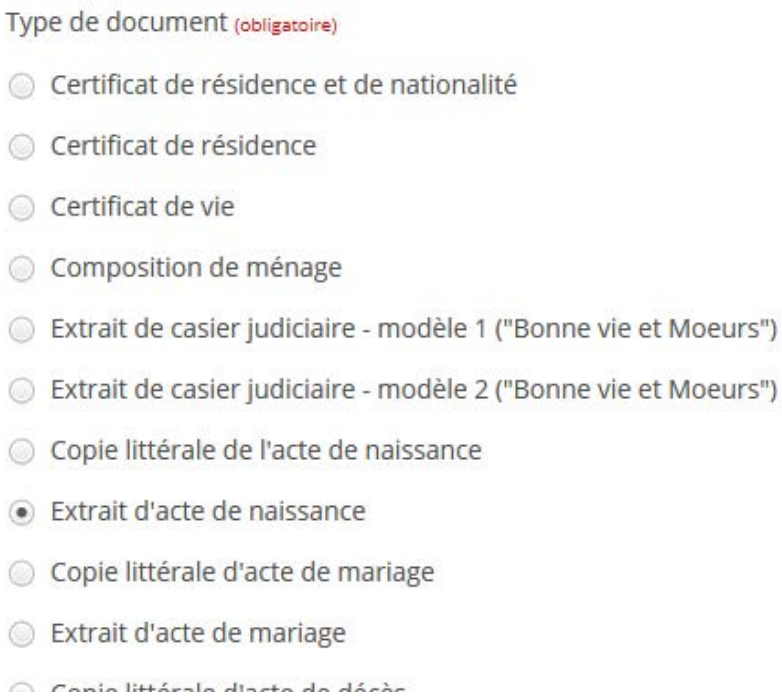

Ensuite, il ne reste plus qu'à remplir le formulaire avec vos coordonnées.

Lieu de la naissance (généralement commune de l'hopital/maternité) ou lieu du décès

Andenne

Nom (obligatoire)

Prénom (obligatoire)

Numéro National (obligatoire)

Exemple : 12345612312

Adresse eMail (obligatoire)

☑ Oui je souhaite recevoir la lettre d'information par eMail de la Ville d'Andenne

Motif de la demande

Accident de travail

Envoyer

Remarque : le numéro national est indiqué sur votre carte d'identité

Attention, certains documents sont payants. Vous devrez donc parfois faire un paiement en ligne, ou fournir la preuve de votre paiement par virement.

Gérer son compte bancaire en ligne

La plupart des banques proposent maintenant le "**PC banking**", c'est-à-dire que vous pouvez effectuer des opérations bancaires depuis votre ordinateur connecté à Internet. Depuis votre ordinateur, vous pouvez par exemple :

- Effectuer un virement
- Consulter le solde de votre compte
- Imprimer vos extraits de compte
- Gérer votre épargne
- Ouvrir un nouveau compte

Comment cela fonctionne-t-il ? Pour utiliser ces services en ligne, vous devez généralement en faire la demande à votre banquier, ou sur le site Internet de la banque. Une fois que vous

serez inscrit, vous pourrez vous connecter au site à l'aide d'un lecteur de cartes de banque ou d'un petit boitier (ces derniers sont fournis gratuitement par votre banque).

La connexion est sécurisée, c'est-à-dire que vous devez insérer votre numéro d'utilisateur, ainsi qu'un mot de passe personnel.

Source : https://www.bnpparibasfortis.be

Voici un exemple avec la page d'accueil de la banque BNP Paribas Fortis.
Quand vous vous connectez au service, vous avez un aperçu de vos comptes et ce qu'ils contiennent.

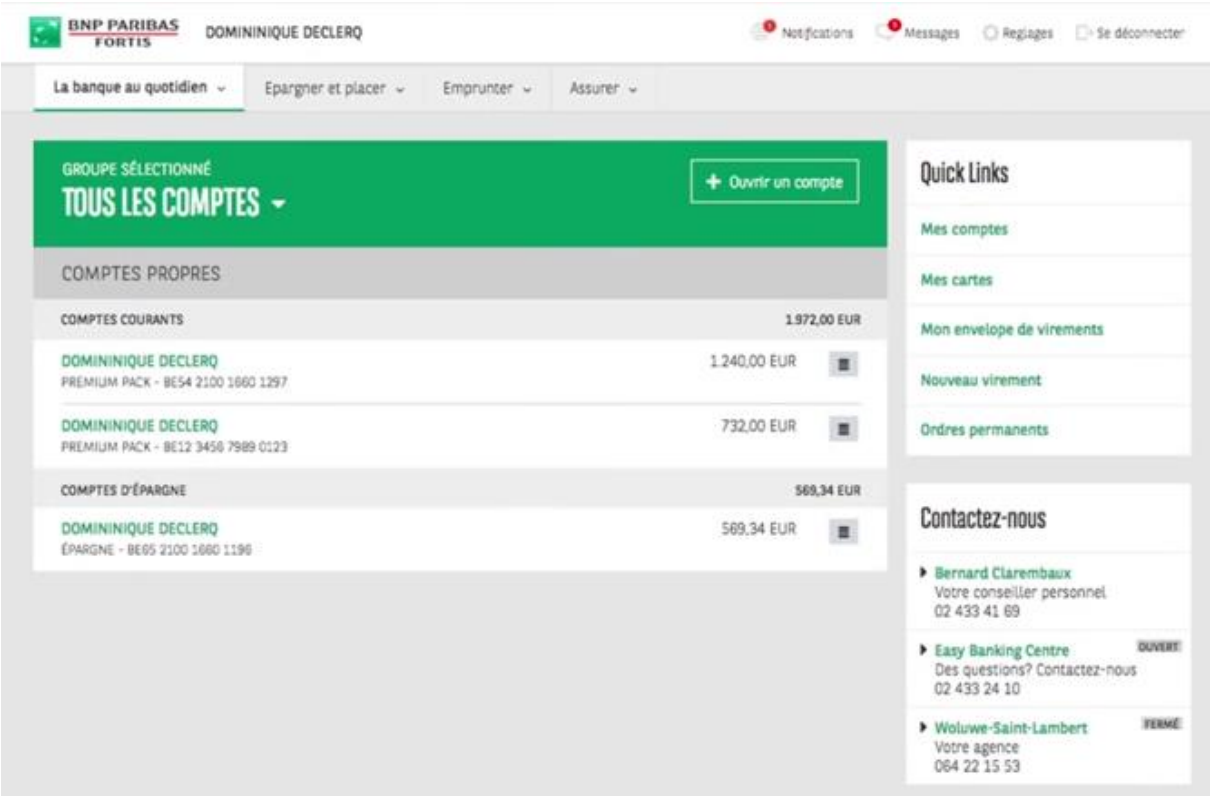

À droite, le menu "**Quick Links**" contient des liens fréquemment utilisés (détail de vos comptes et de vos cartes, nouveau virement…)

Ci-dessous, un aperçu de la page de création d'un **nouveau virement**.

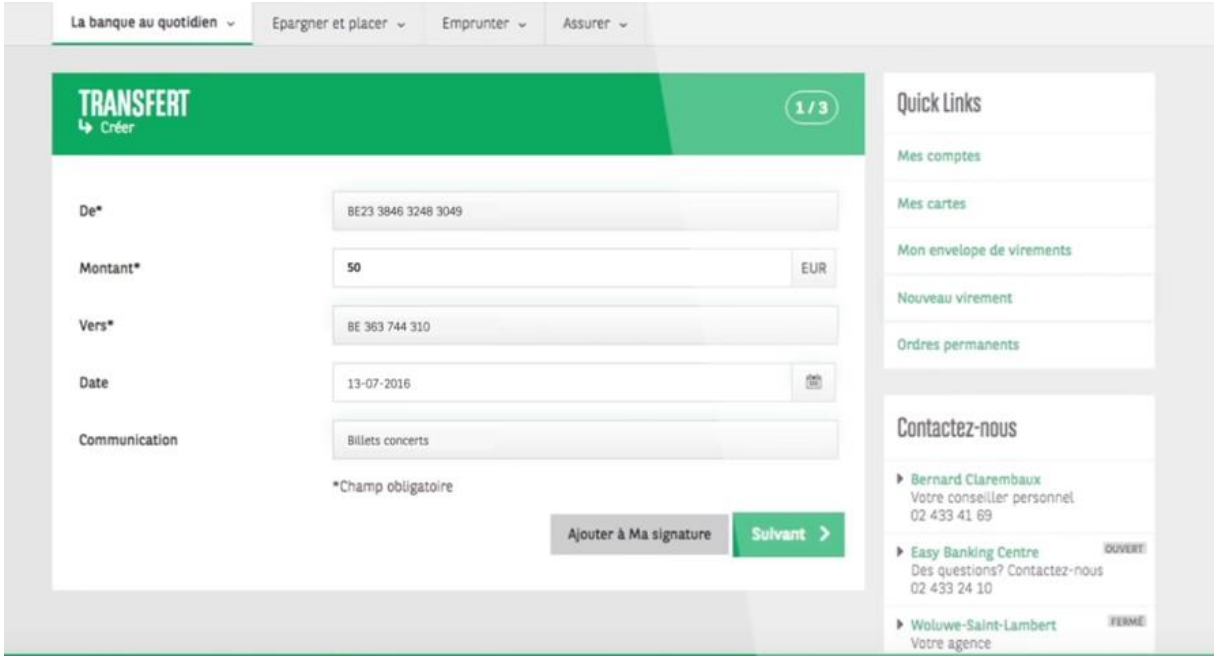

Prendre un rendez-vous en ligne

Certaines cliniques proposent la prise de rendez-vous sur leur site. Voici l'exemple de la clinique CHR (Liège) :

Sur la page d'accueil du site (https://www.chrcitadelle.be/), un onglet "MyCHR" permet un accès direct aux services en ligne.

Vous pourrez ensuite vous connecter de 2 manières :

- À l'aide de votre carte d'identité
- En vous créant un compte (en choisissant un nom d'utilisateur + mot de passe)

Lorsque vous êtes connecté, vous accédez à votre espace personnel depuis lequel vous pouvez prendre un rendez-vous, consulter les précédents rendez-vous, annuler un rendez-vous…

Choisissez ensuite le service (ou le médecin) pour lequel vous souhaitez un rendez-vous.

Un agenda s'affiche avec les horaires disponibles. Il suffit ensuite de sélectionner l'heure qui vous convient.

Ensuite, précisez si le rendez-vous est pour vous, ou pour une autre personne.

Par la suite, vous pourrez **annuler un rendez-vous** si vous avez un empêchement.